

Le guide de la demande de logement social



Communication Métropole de Lyon - 2023

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Suivez le guide !

Vous recherchez un logement social ou vous êtes déjà locataire auprès d'un bailleur social sur la Métropole de Lyon ?

Le Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de logement social (SAID), développé par la Métropole et ses partenaires, est là pour vous guider et vous conseiller dans vos démarches.

JE RECHERCHE UN LOGEMENT SOCIAL

Comment dois-je faire ?

1 Je me renseigne auprès du SAID :

En ligne sur
logementsocial.grandlyon.com

Dans un lieu d'accueil :

→ **Je consulte la carte des lieux d'accueil :**

rubrique › Les lieux d'accueil/La carte des lieux d'accueil

→ **Je prends rendez-vous :** rubrique › Les lieux d'accueil/Je souhaite prendre un rendez-vous

Ou auprès de mon employeur :

› **Si vous êtes salarié d'une entreprise privée non agricole de 10 salariés et plus ou du secteur agricole de 50 salariés et plus,** votre employeur et **Action Logement** services peuvent vous aider. Rapprochez-vous du service des ressources humaines de votre entreprise ou consultez : www.actionlogement.fr

› **Si vous êtes agent de l'État ou d'une collectivité publique,** renseignez-vous auprès de votre employeur sur la possibilité d'être accompagné dans votre recherche.

2 Je vérifie si je suis éligible

En ligne sur
logementsocial.grandlyon.com

rubrique › Les démarches/Accéder au logement social/Je fais le test

3 J'enregistre ma demande

En ligne sur
logementsocial.grandlyon.com

page d'accueil › Je fais ma demande en ligne

Dans un guichet d'enregistrement :

Annuaire des guichets disponible sur le site

4 Je reçois mon Numéro Unique Départemental (NUD)

Cet identifiant à 18 chiffres commençant par 069 est à conserver précieusement. Il permet à tous les acteurs du logement social du département d'identifier votre demande. Il vous sera demandé lors de toutes vos démarches.

Je suis déjà locataire d'un logement social et je souhaite changer de logement.

- › Je dépose une demande de logement social en précisant bien le motif de ma demande
- › Je me renseigne sur la bourse d'échange : <https://echangermonlogement69.fr>

J'AI ENREGISTRÉ MA DEMANDE

La Loi ELAN du 16 octobre 2018 rend obligatoire la mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social dans un objectif de transparence.

La cotation, c'est quoi ?

La cotation consiste à **attribuer des points** à chaque demande de logement social, à partir d'une **grille de critères objectifs** définis à l'échelle de la Métropole de Lyon.

C'est un outil qui permet :

→ au demandeur de connaître le **positionnement relatif** de sa demande par rapport aux autres demandes.

→ aux professionnels **d'ordonnancer les candidatures** à présenter en commission d'attribution.

→ à la commission d'attribution de **bénéficier d'informations complémentaires** pour éclairer sa prise de décision.



En tant que demandeur, je veille à bien remplir ma demande conformément à la réalité et à inclure les pièces justificatives dans la mesure du possible. Lorsque ma situation change, j'apporte les modifications nécessaires pour actualiser mon dossier et sa cotation.

Comment est calculée la cotation ?

La majeure partie de la cotation se calcule automatiquement en fonction des renseignements contenus dans ma demande de logement social. Lorsque je mets à jour ma demande, la cotation peut donc évoluer.

Les critères de cotation peuvent être liés à l'ancienneté de ma demande, à ma composition familiale, au motif de ma demande, ...

Pour connaître l'ensemble des critères de cotation : logementsocial.grandlyon.com

JE REÇOIS UNE PROPOSITION

Quelles sont les étapes du processus d'attribution ?

- 1 Un bailleur me contacte et instruit ma demande.
- 2 Je transmets les pièces justifiant ma situation dans les délais impartis.
- 3 La Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) se réunit pour examiner les candidatures. Elle utilise la cotation comme aide à la décision, pour ordonnancer les dossiers.
- 4 Je suis informé de la décision d'attribution de la CALEOL.
- 5 Je suis contacté par un bailleur lorsque ma candidature est acceptée.

PRATIQUE

Une seule adresse pour :

- › retrouver toutes les informations sur le logement social
- › faire vos démarches en ligne
- › localiser un lieu d'accueil et d'information près de chez vous
- › prendre un rendez-vous dans un lieu d'accueil et d'information

logementsocial.grandlyon.com

Des lieux d'accueil et d'information près de chez vous pour :

- › vous guider avant de faire votre demande
- › suivre votre dossier
- › vous apporter plus de précisions et répondre à vos questions

Principaux partenaires institutionnels



La liste complète sur logementsocial.grandlyon.com